

1211 Genève 3  
Tel. 022 310 60 60  
Fax 022 310 60 68  
PC 87-517871-4  
[romand@psychex.org](mailto:romand@psychex.org)



8026 Zürich  
Tel. 01 241 79 69  
Fax 01 818 08 71  
PC 80-39103-2  
[info@psychex.org](mailto:info@psychex.org)

**Association pour la défense des personnes internées dans les  
hôpitaux psychiatriques contre leur volonté**

**PSYCHEX-ROMANDIE  
RESUME D'ACTIVITE 2001**

La permanence **PSYCHEX** a pour objet d'informer, d'assister et de représenter les personnes hospitalisées contre leur volonté dans les établissements psychiatriques et qui y subissent des traitements forcés. Elle conseille également les personnes qui s'interrogent sur le statut et les droits des individus souffrant de troubles psychiques.

**PSYCHEX** est une association à but non lucratif fondée en 1987 à Zürich. Elle a pris la décision en 1999 d'ouvrir une permanence francophone pour répondre aux appels provenant de Suisse romande. La permanence de PSYCHEX-ROMANDIE (022.310.60.60) a débuté le 17 mars 2000.

En 2001, la permanence téléphonique de PSYCHEX-ROMANDIE a reçu 350 appels concernant 95 personnes :

- Les deux tiers d'entre elles étaient domiciliées à Genève.
- 55 ont été hospitalisées en 2001.
- PSYCHEX-ROMANDIE est intervenu en faveur de 41 personnes,
- 22 d'entre elles sont sorties en 2001 avec l'assistance d'un avocat organisé par **PSYCHEX**.

La majorité des appels proviennent directement des personnes internées dans les établissements psychiatriques de Suisse romande. Elles contestent les décisions d'hospitalisation prises par les autorités ou encore elles luttent contre les traitements forcés et les mesures coercitives qui leur sont imposés : programme en « chambre fermée » ; retrait du mobilier et des objets personnels; injection forcée ; interdiction des visites et des appels téléphoniques.

**PSYCHEX** assure à ces personnes un soutien juridique et judiciaire. Elle recherche et sollicite pour sa clientèle dans les délais les plus brefs, des avocats spécialisés.

Selon les législations cantonales, la décision sur recours contre une décision d'admission ou un refus de demande de sortie peut intervenir, comme à Genève, dans les 4 à 5 jours ou durer plusieurs semaines dans d'autres cantons romands.

Dans ces derniers, les personnes internées renoncent le plus souvent à recourir compte tenu de la longueur des délais judiciaires. Pourtant plus les demandes d'intervention seront nombreuses, plus les probabilités d'obtenir le respect de la dignité de toutes les personnes internées et l'amélioration de leurs conditions de traitement augmenteront.

**PSYCHEX** intervient afin de faire respecter les droits des patients : respect d'être informé, droit d'accepter ou de refuser son traitement, droit de consulter le dossier médical, droit d'accepter ou de refuser que les proches soient informés et sollicités dans le cadre du traitement, droit de recevoir des visites et de téléphoner, défense dans les procédures tutélaires demandées par l'établissement psychiatrique.

Il faut continuer à lutter pour que toutes les personnes internées dans les hôpitaux psychiatriques ne se retrouvent plus, vêtues d'une seule chemise hospitalière, enfermées plusieurs jours dans une chambre vide avec comme seul objets un matelas mousse posé par terre et une couverture. Pour qu'elles ne subissent plus des injections forcées de « Clopixol » ou autres neuroleptiques parce qu'elles refusent de se soumettre au traitement et à la « discipline » qui leur sont imposés.

Ce n'est qu'en multipliant les interventions et en dénonçant les abus de façon répétée et continue, malgré les difficultés et les échecs apparents, que **PSYCHEX** aide à ce que la dignité, la volonté et les droits des personnes admises dans les hôpitaux psychiatriques soient respectés.

### **Comment joindre PSYCHEX**

Nous recevons directement les appels du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17h30 au 022.310.60.60. En l'absence de réponse, un message peut être laissé sur le répondeur téléphonique. La permanence rappelle le correspondant.

### **Financement**

PSYCHEX-ROMANDIE doit pouvoir assurer de façon indépendante de Zürich, la prise en charge financière d'un local administratif ainsi que les frais de téléphone et de secrétariat. La moitié des frais sont couverts par une subvention versée par l'Office fédéral de la santé publique. Nous devons assurer le financement du solde afin de pouvoir continuer à intervenir pour une clientèle souvent démunie. Seul votre appui dont nous vous remercions, nous permet de poursuivre notre activité. Le droit ne résoud pas tous les problèmes, néanmoins **PSYCHEX** contribue dans un milieu hostile à assurer la défense du respect, de la dignité et des droits des hommes et des femmes dans les établissements psychiatriques.